

Nombre de membres du Bureau :
- en exercice : 21
- membres présents : 15
- suffrages exprimés : 15
- pour : 15

DÉLIBÉRATION n° B2021/068

L'an deux mille vingt et un et le 01 juin à 18 heures trente, le Bureau de la Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan s'est réuni au nombre prescrit par la loi à son siège social sous la Présidence de Monsieur Bernard PLANO.

Présents : Philippe SOLAZ, Catherine CORREGE, Joëlle ABADIE, Valérie DUPLAN, Roger LACOME, Nicolas TOURON, Céline CASSAGNEAU, André RECURT, Serge SOHIER, Albert BEGUE, Christiane ROTGE, Francis ESCUDE, Jean-Bernard COLOMES, et Ludovic PONTICO

Absents : Alain PIASER, Martine LABAT, Régine SARRAT, Maurice LOUDET, Laurent LAGES et Didier FAVARO

Objet : Finances - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Sabarros pour le financement de travaux de ravalement des façades de la Mairie.

Vu les articles 5111-4 et suivants du CGCT,

Vu l'article L. 5214-16-V du CGCT,

Vu la délibération du Conseil Municipal de la commune de Sabarros sollicitant un fonds de concours d'un montant de 2 200.00 € à la CCPL pour l'opération : travaux de ravalement des façades de la Mairie.

Vu le plan de financement de l'opération,

Dépenses	En € HT	Recettes	En € HT
Opération de travaux de ravalement des façades de la Mairie	47 039.13 €	Subvention FAR	24 000.00 €
		Fonds de concours CCPL	2 200.00 €
		Autofinancement commune	10 839.13 €
Total	47 039.13 €	Total	47 039.13 €

LE BUREAU

Le Président entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix exprimées,

DECIDE

- d'accorder un fonds de concours d'un montant de 2 200.00 € à la commune de Sabarros pour le financement de l'opération de travaux de ravalement des façades de la Mairie.

Pour copie conforme,
Le Président
Bernard PLANO

Affichée le **10 JUIN 2021**



Monsieur le Président,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Accusé de réception en préfecture
085200870787-20210601-2021-068B-DE
Date de télétransmission : 10/06/2021
Date de réception en préfecture : 10/06/2021